



## Intervention CTM du 12 Juillet Carte cible

Depuis 2003, le SNES-FSU se bat pour faire prendre en compte les spécificités de l'orientation scolaire et l'apport des CIO au bon fonctionnement de l'éducation nationale. Que ce soit pour les publics de jeunes allophones, les décrocheurs, les élèves handicapés, l'observation du fonctionnement de l'orientation et de l'affectation dans les districts, le suivi des élèves en difficultés ou la formation des enseignants, les CIO ont un rôle important à jouer au service des élèves, des étudiants et des équipes éducatives du district scolaire.

En 2013, nous avons enfin pu être entendus et ceci s'est concrétisé par la publication de la loi du 5 mars 2014 qui fixe les compétences respectives de l'Etat et de la Région en matière d'orientation et les modalités de contribution des CIO au SPRO.

Ceci a abouti à la décision du MEN de reprendre à sa charge une partie des CIO financés jusqu'à ce jour par les collectivités territoriales. Cette décision préserve effectivement une partie de l'existence du service public d'orientation de l'EN, garant de la neutralité et de la pérennité nécessaire à l'exercice des missions de service public.

Mais la carte cible ainsi établie est totalement insuffisante. Aujourd'hui seuls 373 CIO doivent être repris sur les 492 annoncés dans le document qui nous a été transmis. Or, malheureusement le réseau a déjà été amputé de près d'une quarantaine de CIO depuis 2011 ! Nos collègues de l'académie de Lille puis de Versailles ont en effet déjà subi la fermeture de plus d'une dizaine de CIO sur leur territoire en 2011-2012.

Faite au départ pour préserver un réseau minimal dans le cas d'un désengagement total des Conseils Départementaux, cette carte a été interprétée par de nombreux rectorats comme un objectif à atteindre dans les meilleurs délais. Elle s'est donc accompagnée de décisions de fusions et de déménagements, faits dans l'urgence et parfois même répétées d'une année sur l'autre pour les mêmes CIO, sans attention pour les conséquences sur la visibilité de ce réseau de proximité ni pour les conditions d'exercice des personnels.

La reprise par l'Etat des CIO est une bonne décision qui correspond à la réalité de leurs missions et de leur public, mais elle n'est pas allée assez loin. Dans le cadre du GT 14, le SNES-FSU avait dès le début demandé qu'un plan de reprise progressive soit établi afin de convaincre les départements de ne pas se désengager dans l'année de présentation de la carte cible. Cette demande n'a pas été entendue et de fait la plupart des départements se sont désengagés ou ont annoncé leur intention de le faire, dès 2014-2015.

Nous avons alerté en 2014, comme en 2015, sur les fermetures de CIO sans désengagements des CD, les refus de maintenir des annexes hébergées pourtant gratuitement (loyer comme fluides), les fermetures de CIO allant même au-delà de la carte cible, les décisions de remplacer les CIO ou annexes fermés par des « points d'accueil » qui n'ont aucune existence réglementaire et ne respectent même pas la sécurité des personnels.

Nous regrettons que, malgré ces alertes, bien peu de rappel des engagements pris par le cabinet n'aient été effectués auprès des rectorats. Au contraire, dans bon nombre de cas, on a assisté après coup, à une régularisation par le MEN, de désengagements quelque peu sauvages !

Le réseau des CIO disposait il y a encore trois ans d'un service public de réelle proximité, gratuit et bien repéré par les élèves et les familles, au plus près de leur établissement scolaire et de leur domicile. Aujourd'hui, ces bouleversements successifs ont eu pour conséquence de faire baisser le taux de fréquentation, — en raison de l'accroissement des distances, en zone rurale (à Bernay par exemple, où il faut faire plus de 30 Kms pour aller au CIO de Pont-Audemer) ou de barrières « psychologiques » qui freinent la fréquentation de certains quartiers par les jeunes (comme à Lille, le Havre, Caen, Rennes et Nancy)

Les critères présidant à ces fermetures interrogent. Pourquoi fermer des CIO déjà pris en charge par l'Etat, comme à la Réunion où la carte cible prévoit d'en fermer 3 sur les 8 existants ? Dans l'académie de Lyon, les usagers du secteur de Belley et d'Oyonnax devraient parcourir une centaine de km (soit 2h/AR) pour trouver un CIO. Pourquoi amputer aussi lourdement le réseau de l'académie de Créteil qui risque de perdre ainsi 15 CIO sur les 40 actuels (soit plus du tiers du réseau), dont 1 sur 2 en Seine saint Denis, au mépris des graves difficultés sociales, de la précarité et des enjeux de scolarité dans ce département.

Ces regroupements, outre qu'ils pèsent lourdement sur les conditions de travail des personnels, rompent le principe de l'égalité d'accès au service public sur tout le territoire et impactent négativement les possibilités de concertation avec les équipes d'établissement et les partenaires.

Que faire quand un bassin de CIO comporte désormais plus de 50 établissements et que les distances à parcourir sont doublées voire triplées sans augmentation de l'enveloppe des frais de déplacements ? Cette situation limite les possibilités de travail au sein des établissements et fait porter une très lourde charge sur les épaules des Directeurs de cio.

Nous demandons donc solennellement que le Men établisse un plan de reprise progressive des 119 CIO restant à la charge des collectivités et s'engage dans un délai de 4 ans à financer l'ensemble du réseau au profit des élèves, des étudiants, des parents et des enseignants.

C'est une des conditions indispensables pour que la lutte contre les effets des inégalités sociales et la mise en place d'une politique d'orientation ambitieuse aient quelque chance de devenir réalité.